PERSONNEL SECTIONNAIRE ET PERSONNEL BABOUVISTE

par Albert SOBOUL

Afin de mesurer exactement la portée de la Conjuration des Egaux, il est nécessaire d'étudier, par delà les documents politiques, la composition sociale du personnel babouviste : entendons non pas les conjurés eux-mêmes, le groupe dirigeant de la Conspiration, mais les hommes qu'ils comptaient « employer dans le mouvement » comme ceux qui, pour avoir été décrétés d'arrestation au printemps de l'an IV ou s'être compromis en fructidor dans l'affaire du camp de Grenelle, méritent à divers titres d'être considérés comme babouvistes. Il serait alors possible, par référence au personnel politique des sections de Paris en l'an II, de mieux replacer la Conjuration pour l'Egalité dans le mouvement général de la Révolution française.

De cette étude, la base documentaire est constituée par un certain nombre de listes nominatives dressées par Babeuf et ses amis pour les besoins de leur propagande ou de leur action révolutionnaire, et conservées dans les archives de la Haute Cour de justice de Vendôme instituée le 20 thermidor an IV (7 août 1796) pour juger le Tribun et ses conjurés, en particulier dans le carton W 561 des Archives nationales : listes des abonnés au *Tribun du peuple* et listes des « patriotes propres à commander [1]. » L'acte

1. Archives nationales, W 561, dossier 1, Indication des personnes propres à commander l'artillerie ou à en faire le service dans diverses sections ; dossier 2, Listes d'individus en état de commander ; dossier 8, Adresses des abonnés au Tribun du peuple. Le registre de ces abonnés existe dans W 563, dossier 42, p. 1. Le carton F7 4277 contient copie de ces listes d'hommes propres au commandement, le carton F7 4278 de la liste des abonnés. Les

d'accusation, dressé à la suite des arrestations qui s'échelonnèrent de floréal à messidor an IV, comporte une liste de 56 noms [2]. Enfin la tentative du camp de Grenelle entraîna 132 arrestations, dont les administrateurs du bureau central du canton de Paris dressèrent la liste dès le 24 fructidor an IV (10 septembre 1796) [3].

On ne peut évidemment mettre toutes ces listes sur le même plan : de leur rapide examen, diverses zones se dessinent parmi le personnel babouviste, expression trop générale pour rendre un compte exact de la réalité. De même, dans le personnel sectionnaire de l'an II, des nuances politiques et sociales s'affirmaient, qui différenciaient les militants de la masse qu'ils encadraient, et qui, parmi les militants eux-mêmes, soulignaient les caractères spécifiques des uns et des autres, commissaires civils par exemple et commissaires révolutionnaires. Sans doute, comme nous l'avons déjà affirmé pour le personnel sectionnaire de l'an II, la nature des documents est loin de permettre une étude de statistique sociale précise. La qualification professionnelle est souvent oubliée. Le vocabulaire demeure imprécis, à l'image des limites sociales elles-mêmes, englobant le plus souvent sous le même vocable des réalités sociales différentes, l'employeur et le salarié, plus précisément le petit

listes d'hommes propres à commander et celles de canonniers ont été imprimées sans changement dans les deux volumes in-8° : « Copie des pièces saisies dans le local que Baboeuf (sic) occupait lors de son arrestation » (A Paris, de l'Imprimerie nationale, frimaire et nivôse an V ; Bibliothèque nationale Lb42 232) en particulier dans le second volume (« Suite de la copie »...). Aucune reproduction de ces pièces dans Victor ADVIELLE : *Histoire de Gracchus Babeuf et du babouvisme d'après de nombreux documents inédits* (Paris, chez l'auteur, 1884, 2 vol. in-8° ; Bibliothèque nationale, Ln27 35677).

2. Archives nationales, F7 4278, p. 53. Voir aussi l'imprimé : Acte d'accusation dressé par le jury d'accusation du département de la Seine contre Gracchus Babeuf et les cinquante-neuf prévenus de la conspiration du 22 floréal... (Paris, fructidor an IV ; in-8°, 71 p. ; Bibliothèque nationale, Lb42 2708 ; Tourneux, n° 4637). La liste imprimée comprend en fait 54 noms, la liste manuscrite 56 (les mêmes, plus Félix Lepeletier et le général Rossignol).

3. Archives nationales, F7 4278. On peut confronter cette liste manuscrite avec plusieurs listes imprimées (voir Tourneux, n° 4706 à n° 4709), en particulier : « Liste officielle des 132 prisonniers faits au camp de Grenelle, leurs noms, prénoms, professions, le nom de leurs diverses sections et rues, ... les divers emplois qu'ils ont eus pendant la Révolution » (Imp., s.d. in-8°, 8 p. ; Bibliothèque nationale, Lb42 1123 ; Tourneux, n° 4707).

patron et le compagnon. On mesure ici, une fois de plus, combien toute étude sur la composition sociale des masses populaires et des couches moyennes de type ancien (enveloppée à la fin du XVIII[e] siècle dans l'expression « sans-culotterie »), est condamnée à demeurer dans l'imprécis et le vague. Il nous a paru cependant possible de tirer de ces approximations chiffrées certains traits caractéristiques, qui ne sont pas sans jeter quelque lumière sur la Conjuration pour l'Egalité, sur sa structure, comme sur ses limites.

I. — Abonnés au « Tribun du peuple »

On dénombre au total 590 abonnés au *Tribun du peuple* [4], chiffre qui peut paraître faible, mais qu'il est nécessaire d'interpréter compte tenu des conditions de la lecture à la fin du XVIII[e] siècle, particulièrement dans les milieux populaires : on ne peut mécaniquement déduire de son tirage l'influence d'un journal. Sans doute, en l'an IV, les sociétés populaires n'existent plus, qui multipliaient en l'an II et encore en l'an III, l'audience des feuilles patriotes. Mais il serait nécessaire de rechercher, en particulier dans les archives des commissariats de police, si la lecture publique sur les grands chantiers comme ceux du Panthéon a totalement disparu [5]. Enfin, en l'an IV comme en l'an II, les cafés et les débits de boisson jouaient de ce point de

4. Sur les abonnés au *Tribun du peuple*, voir Albert Mathiez : *Le Directoire* (Paris, 1934), p. 191-197. Mathiez, s'en tenant à la numérotation du registre des abonnés, fait état de 642 abonnés : c'est ne pas tenir compte des numéros en blanc. D'autre part, il ne distingue pas abonnés des départements et abonnés parisiens : distinction qui nous paraît importante. Mathiez, pour les besoins de sa démonstration (que ces abonnés sont des victimes de la réaction thermidorienne, « qu'ils ont soif de vengeance », p. 195, qu'ils voient simplement en Babeuf « un homme qui les vengerait », p. 192), insiste sur le caractère bourgeois des abonnés au *Tribun du peuple*, passant très rapidement sur les abonnés relevant de la sans-culotterie et des catégories populaires. Voir plus bas, note 56.

5. L'important fonds des procès-verbaux des commissaires de police, aux archives de la Préfecture de police (A A/48 à A A/265), n'a pour ainsi dire pas été exploité pour la période du Directoire. Sur les conditions de la lecture dans les milieux populaires en l'an II, voir quelques indications rapides dans ma thèse : *Les Sans-culottes parisiens en l'an II*, pp. 670-673.

vue un rôle non négligeable. Sept aubergistes ou cabaretiers figurent parmi les abonnés des départements, une dizaine parmi ceux de Paris, dont Pierre Nicolas Chrétien, limonadier tenant un café rue Neuve-Saint-Marc, section Lepeletier, commissaire révolutionnaire et juré au Tribunal révolutionnaire en l'an II, accusé avec Babeuf en l'an IV, et dont le seul nom symbolise la continuité révolutionnaire du personnel sans-culotte [6].

Sur cet ensemble de 590 abonnements, 238 (40,3 %) relèvent des départements, 345 (58,4 %) de Paris [7]. Ainsi se vérifie en l'an IV l'un des traits permanents du mouvement révolutionnaire depuis 1789 : la prépondérance de Paris et son rôle dirigeant ; ainsi se marque encore une continuité essentielle.

La répartition géographique des abonnés départementaux est caractérisée par la prépondérance du groupe du Nord et du Pas-de-Calais (18 et 20 abonnés), et par l'importance du groupe méditerranéen : Var et Alpes-Maritimes (21 et 8 abonnés), Vaucluse (10), Hérault (12), mais 5 abonnés seulement dans les Bouches-du-Rhône, un seul dans le Gard. Viennent ensuite par ordre d'importance les départements de Saône-et-Loire (8 abonnés), du Mont-Blanc (7), du Morbihan et de Moselle (6 abonnés chacun), de la Dordogne, du Rhône, de Seine-et-Marne (5 abonnés chacun)... [8].

6. Signalons en ce sens l'abonnement collectif n° 492 souscrit par les « Citoyens réunis, café des Amis-de-la-Patrie », section des Quinze-Vingts.

7. Signalons pour mémoire un abonné en Suisse, médecin à Zurich (il s'agit d'Usteri, correspondant de Rousseau, qui jouera un rôle important dans la révolution helvétique de 1798), un à Gênes (profession non indiquée). De plus 5 abonnés aux armées : 2 à celle de Sambre-et-Meuse (un chef de bataillon, un chef de demi-brigade), 1 à celle de Rhin-et-Moselle (officier de santé), 2 à celle d'Italie. Dans la Belgique départementalisée le 9 vendémiaire an IV, 4 abonnés : 2 à Bruxelles (dont un employé à l'armée du Nord), un à Anvers (accusateur public), un à Jemmapes (profession non indiquée).

8. 4 abonnés : Drôme, Jura, Hautes-Pyrénées, Seine-Inférieure.

3 abonnés : Ain, Ardèche, Aveyron, Charente, Côte-d'Or, Gers, Ille-et-Vilaine, Isère, Meurthe.

2 abonnés : Aisne, Aude, Calvados, Corrèze, Doubs, Indre-et-Loire, Loir, Loiret, Lot, Manche, Marne, Haute-Marne, Puy-de-Dôme, Rhône-et-Loire, Haute-Saône, Seine, Somme.

1 abonné : Basses-Alpes, Ardennes, Ariège, Aube, Charente-Inférieure, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Indre, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Maine-et-Loire, Mont-Terrible, Nièvre, Oise, Basses-Pyrénées, Haut-Rhin, Sarthe, Vienne et Haute-Vienne.

Il ne semble pas que l'on puisse dresser, d'après ces données numériques, une carte politique valable de l'influence babouviste de la France de l'an IV : trop de facteurs interviennent qui sont purement fortuits et occasionnels. Que l'on pense en particulier au brassage humain caractéristique de toute période révolutionnaire. Si la Moselle compte 6 abonnements, dont 5 à Metz, ne le doit-elle pas à l'influence de Bouchotte, ministre sans-culotte de la Guerre en l'an II, qui à sa sortie de prison se retira dans sa ville natale ? [9]. Si le Nord et le Pas-de-Calais viennent en tête pour le nombre d'abonnés, ne le doivent-ils pas en partie aux attaches familiales des révolutionnaires de l'an II ou de l'an IV, aux liens de l'amitié qui suscitent les liaisons politiques et s'en renforcent à la fois ? L'abonnement d'un cultivateur de Bouret (Pas-de-Calais) s'explique-t-il par celui de la citoyenne Lebas, qui résidait tout près de là, à Frévent, village natal de l'ami de Saint-Just ? La résidence de la citoyenne Darthé rend-elle compte des trois abonnements de Saint-Pol ? Et la fidélité à la mémoire de Robespierre ou à celle de Lebon des dix abonnements souscrits à Arras [10] ? Relevons encore en ce sens le nom de Duhem fils, parmi les quatre abonnés de Lille, ville natale du conventionnel Duhem [11]. Mais à l'inverse, n'est-il pas surprenant de ne compter que deux abonnés au *Tribun du peuple* dans la Somme, l'un négociant à Amiens, l'autre officier de santé à Rosières, district de Montdidier, dans ce Santerre que Babeuf avait pourtant remué, cinq ans aupa-

9. Parmi ces 5 abonnés : Bouchotte est un libraire ; pour 3 abonnés, la profession n'est pas indiquée. Le sixième abonné de la Moselle est le président de l'administration municipale de Bouzonville. Que l'influence de Bouchotte sur ses compatriotes ait été indéniable, nous n'en voulons pour preuve que son élection comme officier municipal de Metz, le 13 germinal an VI (2 avril 1798) ; voir Général HERLAUT : *Le colonel Bouchotte*, t. II, p. 353.

10. Pas-de-Calais : 20 abonnés, dont 10 à Arras (dont 5 marchands ou négociants, 1 imprimeur, 1 chirurgien, 3 abonnés dont la profession n'est pas indiquée), 3 à Saint-Pol (dont un aubergiste), 2 à Saint-Omer (dont un apothicaire), 1 au Hesdin (négociant). Nous ne pouvons préciser si la citoyenne Lebas dont il s'agit ici est la femme ou la mère du conventionnel. De même, la citoyenne Darthé est-elle la femme ou la mère du compagnon de Babeuf ? Parmi les abonnés d'Arras, nous relevons Léandre Lebon, frère du conventionnel. Sur ces abonnés du Pas-de-Calais, voir Albert MATHIEZ, op. cit., p. 192.

11. Nord : 18 abonnés, dont 10 à Valenciennes, 4 à Lille, 2 à Avesnes, 1 à Cambrai.

ravant, par sa lutte contre les droits d'aide et les champarts ?

A parcourir rapidement les listes d'abonnés départementaux, les villes apparaissent comme des points de refuge ou de fixation des victimes des événements ou des adversaires du régime directorial, particulièrement dans les régions où la contre-révolution et la Terreur blanche avaient sévi : ainsi la vallée du Rhône et les départements du Sud-Est. Mais peut-on en conclure à une influence notable de la feuille babouviste sur l'opinion locale ?... Deux Corses réfugiés figurent parmi les 8 abonnés des Alpes-Maritimes, tous habitant Nice [12]. Des 21 abonnés du Var, 8 résident à Toulon (parmi lesquels un ingénieur en chef et deux employés de la Marine), 3 à Fréjus (dont un employé des subsistances militaires), 3 à Saint-Raphaël (dont un lieutenant) [13]. Les 10 abonnés de Vaucluse sont tous habitants d'Avignon [14]. Des 6 abonnés du Morbihan, 4 résident à Lorient, dont un employé de la Marine, et deux à Vannes, dont un militaire sans doute appelé là par les hasards de la guerre [15]. Par contre, dans un département comme l'Hérault, que la contre-révolution épargna en l'an II, la dispersion des 12 abonnés est remarquable, encore que, mis à part un ex-curé à Villemagne, elle ne touche pas les campagnes [16] : les six villes du département sont représentées, Montpellier avec 3 abonnés, Béziers et Adge avec 2, Cette, Lodève et Pézenas avec un abonné chacune. De même les 8 abonnés de Saône-

12. Plus un notaire et un négociant ; pour 4 abonnés, la profession n'est pas indiquée.

13. Var : ajoutons un abonné pour chacune des trois villes de Brignoles, Grasse et Vidauban ; 4 abonnés seulement habitent des villages, dont 2 à Cotignac.

14. Dont le président de l'administration municipale et 3 officiers municipaux, 1 capitaine de gendarmerie, 2 cafetiers et 1 aubergiste, 1 négociant ; pour un abonné, aucune indication. Parmi eux, Viala, sans doute le père du jeune « martyr de la liberté ».

15. A Lorient : 1 employé de la Marine, 1 peintre, 1 marchand horloger, 1 notaire ; à Vannes : 1 capitaine à l'armée des Côtes-de-Brest, 1 abonné dont la profession n'est pas indiquée.

Ille-et-Vilaine : 2 abonnés à Rennes (1 homme de loi, 1 chef de brigade de gendarmerie) ; 1 abonné à Port-Malo (profession non indiquée).

16. Hérault : un seul cultivateur, mais résidant à Lodève ; 1 notaire et 1 homme de loi, 1 négociant et 1 marchand de drap, 1 secrétaire d'administration municipale et 1 greffier du tribunal, 1 capitaine et 1 étudiant en médecine.

et-Loire se répartissent entre Mâcon (3), Autun (2), Charolles (2) et Châlon (1) [17].

Pour rendre cependant un compte exact de la répartition géographique des abonnés du *Tribun du peuple,* une connaissance précise des péripéties des luttes révolutionnaires et du personnel politique dans chacun des départements serait nécessaire, — connaissance à laquelle nous ne pouvons prétendre. Dans quelle mesure le personnel et les cadres jacobins de l'an II ont-ils manifesté leur opposition au régime directorial en s'abonnant à la feuille de Babeuf ? Dans quelle mesure ces abonnés départementaux sont-ils d'anciens militaires ou d'anciens fonctionnaires du Gouvernement révolutionnaire ? Des recherches minutieuses et des confrontations seraient nécessaires, que seuls pourraient mener à bien des érudits locaux. Il serait alors possible, en identifiant ainsi personnel de l'an II et abonnés de l'an IV, de souligner les continuités individuelles et les fidélités révolutionnaires. Il serait encore possible, par élimination, de repérer les évolutions lentes ou les brusques options sous le coup des événements, comme les prises de conscience parmi la nouvelle génération mûrie au cours du dramatique an III, par quoi se renouvela en partie le personnel révolutionnaire.



Si de l'étude de la répartition géographique des abonnés départementaux du *Tribun du peuple,* on passe à celle de la répartition sociale et professionnelle (les listes indiquent le rang social ou la profession pour 163 abonnés sur 238, soit 68,4 %), on ne peut qu'être frappé de la prépondérance des possédants aisés ou même riches. A l'opposé l'élément prolétarien est absent.

Sur 163 abonnés départementaux recensés, un seul est donné comme rentier [18]. Trois groupes socio-professionnels appartiennent sans conteste aux catégories possédantes. Le groupe vivant de la propriété foncière comprend 10 abonnés

17. Saône-et-Loire : 2 négociants, 1 marchand papetier et 1 libraire, 1 officier municipal et 1 secrétaire-greffier de l'administration municipale de Mâcon, 1 officier de santé.

18 A Valenciennes.

(6,10 %) qui relèvent à divers titres de la bourgeoisie rurale [19]. Celui du commerce 23 abonnés (14,1 %) mentionnés simplement comme négociants : il s'agit donc d'entreprises commerciales d'une certaine importance. Enfin le groupe des chefs d'entreprise : 7 fabricants ou entrepreneurs (4,2 %) [20]. Soit 40 abonnés : près du quart (24,5 %) de l'ensemble. Encore conviendrait-il de préciser (ce que ne permettent pas les sources) à quel niveau de l'aisance ou de la richesse se situent ces abonnés au *Tribun du peuple*.

Du groupe des professions libérales (26 abonnés, soit 15,9 %) se détachent 13 notaires ou hommes de loi ; viennent ensuite 9 abonnés relevant des professions médicales et 2 ingénieurs [21]. Ici aussi bourgeoisie pour le moins aisée. C'est encore à cette catégorie sociale, si l'on se réfère à la structure censitaire du régime, que l'on doit rattacher les 21 abonnés (12,8 %) qui appartiennent aux diverses catégories du personnel directorial : personnel politique (3 commissaires du pouvoir exécutif), personnel judiciaire (5 juges ou accusateurs publics), personnel municipal (13 officiers ou présidents d'administration municipale) [22]. Au total, pour ces 5 groupes que l'on peut considérer comme relevant de la bourgeoisie : plus de la moitié (53,2 %) de

19. La qualification socio-professionnelle est imprécise. 6 abonnés sont donnés comme cultivateurs : 1 à Lodève (Hérault), 1 dans le Rhône (commune non identifiée), 2 dans le Pas-de-Calais (dont 1 à Bouret près Frévent), 1 à Union-sur-Sarthe (Saint-Léger-sur-Sarthe, Orne), 1 à Curçay (Vienne). Deux abonnés sont qualifiés d'agriculteurs (entendons par là, sans doute, un niveau social plus élevé que celui des cultivateurs) : l'un près de Condom (Gers), l'autre à Puget-près-Solliès (Var). Deux propriétaires : l'un à Rieupeyroux (Aveyron), l'autre à Châteaurenard (Loiret). Mentionnons pour mémoire un propriétaire à Toulon, sans que l'on puisse préciser s'il s'agit ici de propriété bâtie ou non.

20. Parmi ces 7 abonnés : 1 entrepreneur de bâtiment, 2 directeurs de manufactures, 4 fabricants (1 fabricant-tanneur à Cottignac, Var, 1 apprêteur de toile à Valenciennes, 1 fabricant de drap à Lodève, 1 fabricant sans précision à Lille).

21. Professions juridiques : 6 notaires, 6 hommes de loi, 1 juré vendeur. Professions médicales : 3 médecins et 1 étudiant en médecine, 2 officiers de santé, 1 chirurgien, 2 pharmaciens. Ajoutons 1 homme de lettres et 1 artiste dramatique.

22. Commissaires du pouvoir exécutif : ceux de Lure et de Chartres. Présidents d'administration municipale : ceux d'Avignon, de Bouzonville (Moselle), de Périgueux, de Pont-sur-Allier (Pont-du-Château, Puy-de-Dôme), de Valenciennes.

l'ensemble des abonnés départementaux dont la profession est connue.

Du groupe des militaires (14, soit 8,5 %) on ne peut tirer de renseignements précis du point de vue qui nous occupe ici : groupe hétérogène, allant des officiers subalternes aux chefs de brigade et au général de division (Turreau, à Conches, Eure), dont il est difficile de préciser l'origine sociale. Plus caractéristique le groupe des 13 employés ou fonctionnaires (7,9 %), appartenant généralement au petit personnel administratif, le directeur des douanes de Besançon excepté. Restent enfin les hommes de métier et de boutique : 47 sur 163 abonnés, soit 28,8 %, parmi lesquels 16 (9,8 %) qualifiés de marchands paraissent s'élever au-dessus de la simple boutique, sans mériter pourtant la qualification de négociants [23]. Parmi les 31 artisans et boutiquiers restant, se détachent 7 imprimeurs et 2 libraires, 7 cafetiers, limonadiers ou aubergistes [24]. On sait le rôle de ces derniers dans le mouvement populaire de l'an II et combien le cabaret a pu constituer un centre de diffusion des idées révolutionnaires. De ce point de vue, on doit aussi souligner l'importance des libraires et des imprimeurs [25].

Par référence au personnel sans-culotte des sections parisiennes en l'an II, on ne peut qu'être frappé par la moindre importance du groupe artisanal et boutiquier des abonnés départementaux au *Tribun du peuple* : moins du tiers de l'ensemble, alors qu'il atteignait près des deux tiers dans les comités parisiens (58,6 % dans les comités civils, 63,8 % dans les comités révolutionnaires) [26]. La bourgeoisie possédante l'emporte ici sur le monde de l'artisanat et de la boutique. Mais n'en allait-il pas de même en l'an II ? Ne retrouverait-on pas, pour la période du Gouvernement révolutionnaire, le même écart social entre le personnel section-

23. Parmi les 16 marchands, 6 sont dits marchands sans autre qualification. Pour 10, la nature du commerce est précisée : marchands de vin (2), brasseur, épicier, chandelier, horloger, marchand de laine, drapier, sellier, papetier.

24. Plus 2 armuriers, 2 apothicaires, 1 menuisier, 1 vitrier, 1 peintre, 1 tailleur, 1 tanneur, 1 potier de terre, 1 bijoutier, 1 orfèvre, 1 horloger, 1 boulanger.

25. Libraires : à Autun et à Metz. Imprimeurs : à Arras, Nancy, Coutances, Périgueux, Tarbes, Foix et Marseille.

26. Pour la comparaison avec le personnel sectionnaire parisien de l'an II, nous renvoyons une fois pour toutes à Albert Soboul : *Les Sans-culottes parisiens de l'an II*, p. 439-451.

naire parisien et le personnel politique départemental : c'est-à-dire entre la sans-culotterie artisanale et boutiquière d'une part, de l'autre la bourgeoisie jacobine ? Ce qui tendrait encore à vérifier pour l'an IV l'un des traits fondamentaux du mouvement révolutionnaire depuis 1789 : le décalage non seulement politique, mais aussi social entre Paris et les départements.



L'analyse sociale et professionnelle des listes d'abonnés parisiens au *Tribun du peuple* révèle en effet des caractéristiques proches de celles du personnel sectionnaire de l'an II : les groupes spécifiques de la sans-culotterie y reprennent leur importance.

Une étude de la répartition géographique des abonnés, section par section, serait sans doute utile. Mais, outre qu'elle présenterait d'assez grandes difficultés, les listes ne comportant que rarement l'indication de la section, elle ne permettrait aucune comparaison valable par rapport à l'an II, compte tenu en particulier des multiples changements de domicile auxquels les tracasseries policières ou la répression anti-terroriste de l'an III contraignirent nombre d'anciens sectionnaires. Quant à l'analyse socio-professionnelle, les résultats qu'elle nous permet d'atteindre n'ont qu'une simple valeur d'indication, la profession ou le rang social n'étant indiqué (mis à part 32 députés ou anciens députés [27] et 5 Directeurs) que pour 94 abonnés sur 345, soit moins d'un tiers.

Aux deux extrêmes de l'échelle sociale, on note d'une part l'absence de l'élément prolétarien proprement dit (qui formait en l'an II 9,9 % du personnel des comités révolutionnaires), de l'autre la faiblesse des éléments relevant

27. Anciens députés à la Convention : Alard, Amar, Bassal, Bayle, Brisson, Choudieu, David, Drouet, Fouché, Frécine, Grosse-Durocher, Javogues, Lacoste, Lecointre de Versailles, Mallarmé, Massieu, Pelletier, Ricord, Roux-Fazillac.

Députés aux Anciens (tous anciens Conventionnels) : Charlier, Derenty, Vernerey.

Députés aux Cinq-Cents (tous anciens Conventionnels) : Brival, Deville, Grégoire, Guyardin, Ingrand, Méaulle, Plazanet.

Ajoutons Faitpoul, ministre des Finances, et les généraux Fyon, qui sera décrété d'arrestation comme complice de Babeuf, et Laronde.

de la bourgeoisie possédante. Le groupe du commerce ne comprend en effet que 7 abonnés qualifiés de négociants (7,4 % des 94 abonnés recensés), celui des chefs d'entreprise 3 entrepreneurs ou fabricants [28] : 3,1 %, proportion proche de celle des comités révolutionnaires (2,8 %). Les professions libérales sont représentées par 7 abonnés (7,4 %, — 10,5 % dans les comités révolutionnaires) : 4 appartiennent aux professions médicales [29], 2 seulement aux professions juridiques [30]. Soit pour ces trois groupes : 17,9 % de l'ensemble des abonnés parisiens, alors que les éléments comparables comptent 53,2 % des abonnés départementaux.

Plus caractéristiques de la sans-culotterie parisienne le groupe des 9 petits employés et fonctionnaires (9,5 %) et surtout celui des professions artisanales et boutiquières : 68 abonnés (72,3 %), proportion plus forte même que celle des comités révolutionnaires de l'an II (63,8 %). Parmi les boutiquiers, 11 méritent la qualification de marchand [31]. L'élément le plus nombreux est formé par les 6 limonadiers [32] et les 3 marchands de vin ; viennent ensuite 6 peintres et 6 menuisiers, 4 cordonniers [33] ; les imprimeurs

28. 2 entrepreneurs en bâtiment, 1 fabricant de sabots. Nous retrouvons ici Jean-Pierre Larue, ancien commissaire révolutionnaire de la section des Lombards, compagnon maçon en 1789, entrepreneur en bâtiment en l'an II, « ayant fait sa fortune, selon ses dénonciateurs de l'an III, par les travaux à lui fournis par la ci-devant Commune », détenu au Plessis du 17 germinal au 21 thermidor an III.

29. Dont Souberbielle, rue Honoré, le médecin de Robespierre, et Laboureau, officier de santé, section du Théâtre-Français, ancien commissaire révolutionnaire, l'indicateur du procès des Hébertistes.

30. Ajoutons Claude Fiquet, architecte, section du Temple, ancien administrateur de police.

31. Marchands : 3 marchands de vin, 2 marchands bijoutiers, 1 menuisier, 1 sellier, 1 boutonnier, 1 mercier, 1 épicier, 1 marchand de tableaux.

32. Dont Chrétien, section Lepeletier, déjà cité plus haut, et Leclerc, section du Pont-Neuf, ancien membre du Club électoral.

33. Parmi les peintres, Camus, de la section Poissonnière, ancien juré au Tribunal révolutionnaire, commissaire civil jusqu'en germinal an III, détenu du 5 prairial au 30 thermidor, et Michel, de la section Bonne-Nouvelle, détenu du 5 prairial au 25 fructidor an III. Parmi les menuisiers, Duplay : entrepreneur en menuiserie (cf. A. Soboul, op. cit., p. 440) ou simple menuisier ? Il serait nécessaire de connaître exactement l'état des affaires des Duplay en l'an III et en l'an IV. Parmi les cordonniers, Humblet, ancien commissaire révolutionnaire des Quinze-Vingts, détenu du 4 messidor au 25 fructidor an III.

relativement nombreux parmi les abonnés départementaux ne sont représentés ici que par un imprimeur de la rue Honoré [34]. Comme dans les comités révolutionnaires, l'élément artisanal semble l'emporter ici sur l'élément proprement boutiquier, encore qu'il soit parfois difficile de faire le départ entre l'un et l'autre. Par contre, et toujours en référence à l'an II, les artisans des métiers d'art, nombreux dans les comités révolutionnaires, ne sont ici représentés que par 5 abonnés [35].

Malgré ces nuances, la continuité sociale s'affirme nettement entre le personnel sectionnaire de l'an II et les abonnés parisiens du *Tribun du peuple* en l'an IV : les uns et les autres se recrutent essentiellement dans les rangs des professions artisanales et boutiquières qui constituent l'armature de la sans-culotterie parisienne. Il serait sans doute nécessaire d'examiner chaque cas individuel, pour fixer le niveau social exact de chacun des abonnés : examen difficile en l'absence d'une documentation suffisante ; on ne peut qu'affirmer qu'en l'an IV comme en l'an II l'éventail social de la sans-culotterie s'ouvre de l'indigence certaine à l'aisance assurée. Continuité sociale, mais aussi fidélité personnelle ou familiale à un passé révolutionnaire. Les veuves des martyrs de la liberté, Lepeletier, Marat (ou sa sœur), la mère de Goujon, martyr de prairial, sont abonnées au *Tribun du peuple* ; et aussi les citoyennes Lazowski, Ronsin, Brochet. Plus encore, et sans prétendre établir ici une statistique complète, nous relevons sur ces listes les noms de 4 anciens commissaires civils et de 10 anciens

34. Ajoutons : 3 tailleurs, 2 fripiers, 2 bijoutiers, 1 graveur, 1 horloger, 1 miroitier, 1 porcelainier, 1 serrurier, 1 coutelier, 1 ferblantier, 1 fondeur, 1 vitrier, 1 tabletier, 1 tapissier, 1 corroyeur, 1 bourrelier (Cochery, des Quinze-Vingts, détenu du 29 germinal an III au 26 vendémiaire an IV), 1 charron, 1 salpêtrier, 1 bonnetier, 1 chapelier, 1 bottier, 1 imprimeur. Parmi les boutiquiers proprement dits : 1 épicier, 1 pâtissier, 1 apothicaire, 1 herboriste, 1 grainetier, 1 libraire, 1 papetier.

35. 2 bijoutiers, 1 horloger, 1 graveur et 1 miroitier. Signalons ici deux Bodson, de la section du Pont-Neuf, l'un miroitier, l'autre graveur. Ce dernier, Joseph Bodson, membre de la Commune du 10 août, ancien commissaire révolutionnaire, membre du Club électoral, détenu du 22 fructidor an II au 7 vendémiaire an III, puis du 14 prairial au 15 fructidor an III, fera partie de la Conjuration des Egaux. Un cas particulier : celui de l'horloger François Bachelard, section du Contrat-Social, abonné au *Tribun du peuple* en l'an IV, mais modéré en 1793, détenu du 19 septembre 1793 au 6 floréal an II, anti-terroriste en l'an III.

commissaires révolutionnaires : ils symbolisent, de l'an II à l'an IV, la continuité révolutionnaire du personnel sectionnaire parisien [36].

II. — « Patriotes propres a commander »

Que l'avant-garde révolutionnaire sur laquelle Babeuf et les Conjurés croyaient pouvoir compter, était constituée encore en l'an IV, non par un prolétariat de fabrique ou d'usine mais par cette coalition de petits patrons et de compagnons, travaillant et vivant ensemble, — l'examen des listes de « patriotes propres à commander » en apporte une preuve nouvelle. Sans doute, la nature des documents, fort incomplets pour la plupart des sections et qui ne sont pas sans présenter un certain désordre, ne permet pas une étude du personnel babouviste au sens précis du terme. Plus que les listes de militants, ils apparaissent comme

36. Commissaires révolutionnaires : Bodson (section du Pont-Neuf), Chalendon (Homme-Armé), Chrétien (Lepeletier), Humblet (Quinze-Vingts), Laboureau (Théâtre-Français), Larue (Lombards), Legray (Muséum), Sandoz (Unité), Vacret (Montreuil), Vergne (Lepeletier). Commissaires civils : Camus (Poissonnière), Lacroix (Mont-Blanc), Reis (Place-Vendôme), Saint-Omer (Muséum). Signalons encore Hu, juge de paix (Panthéon), des militants comme Damour (Arcis), Gros de Luzerne (Butte-des-Moulins)...
Pour l'identification entre personnel sectionnaire et personnel babouviste, nous renvoyons une fois pour toutes à : Albert Soboul : *Les Sans-culottes parisiens en l'an II*, 1958, Index des noms de personnes ; Kare D. Tönnesson : *La Défaite des sans-culottes*, 1959, Index des noms de personnes avec notices biographiques ; Albert Soboul : *Répertoire sommaire du personnel politique des sections parisiennes* (1793-1794), à paraître.
« La présence sur la liste de nombreuses veuves de révolutionnaires guillotinés exprime ce sentiment de vengeance », écrit Albert Mathiez (op. cit., p. 195). Et à propos des « nombreux agents des comités de la Terreur » que l'on trouve parmi les abonnés : « Ce qui plaît à ces hommes dans le journal de Babeuf, ce sont les attaques à leurs persécuteurs, la glorification du rôle qu'ils ont joué dans la Terreur, la promesse d'une revanche » (p. 196). Sans doute. Mais pourquoi ne pas supposer aussi la fidélité à un idéal politique qui, s'agissant soit de « gros propriétaires », de « bourgeois fortunés » (A. Mathiez, op. cit., p. 196) soit de sans-culottes, ne pouvait être le même. La campagne du *Tribun du peuple* amalgame contre le Directoire l'opposition de gauche, opposition qui n'est pas le fait des seuls anciens robespierristes, ni même des seuls anciens terroristes, comme le voudrait Albert Mathiez : *Sur le renouvellement du personnel révolutionnaire sans-culotte en l'an IV*, voir plus bas, p. 449.

des listes de sympathisants sur lesquelles les dirigeants de la Conjuration estiment pouvoir se fonder, soit en raison de leur passé révolutionnaire, soit à cause de leur réputation politique présente : « patriotes propres à commander », « patriotes sûrs et propres à régénérer », « patriotes propres à être employés dans le mouvement », « patriotes bons pour administrer et révolutionner », selon les textes, généralement datés de floréal an IV.

Une comparaison avec les listes du personnel sectionnaire de l'an II présente les mêmes difficultés déjà signalées à propos des abonnés parisiens du *Tribun du peuple* : la mobilité de la population et les changements de domicile dus à la répression de l'an III entraînent un brassage humain qui rend malaisées les identifications. Compte tenu des répétitions d'un document à l'autre et de multiples recoupements, il est possible de caractériser ce personnel pour deux arrondissements, le 6e (sections des Lombards, des Gravilliers, du Temple et des Amis-de-la-Patrie), le 7e (sections de la Réunion, de l'Homme-Armé, des Droits-de-l'Homme et des Arcis), et pour quelques sections dispersées dans divers arrondissements.

A considérer d'abord la composition sociale et professionnelle de ces listes dressées par les agents de Babeuf, on note toujours le même trait dominant : l'artisanat et la boutique l'emportent. Section des Lombards, dans le 6e arrondissement, 13 patriotes sont signalés : sur 9 dont la profession est indiquée, 7 artisans ou boutiquiers, 1 employé et 1 instituteur. Section des Gravilliers, sur 13 patriotes « propres à être occupés », 10 artisans ou boutiquiers, 1 instituteur, 1 officier de santé, 1 ouvrier en soie. Section du Temple, pour 9 patriotes dont la profession est indiquée (sur 13), 5 artisans ou boutiquiers, 1 employé, mais aussi 1 rentier et 2 patriotes de profession libérale [37].

37. Section des Lombards : 1 bijoutier, 1 brodeur, 1 cordonnier, 1 perruquier, 1 confiseur, 1 apothicaire, 1 peintre en bâtiment. Quant à l'instituteur, il s'agit de Valentin Hauy.

Section de Gravilliers : 1 menuisier, 1 tabletier, 2 éventaillistes, 1 naturaliste, 1 fripier, 1 marchand de vin, 1 marchand forain, 1 marchand mercier et 1 ancien marchand mercier.

Section du Temple : 2 perruquier ou coiffeur, 1 émailleur, 1 jardinier, 1 limonadier. Professions libérales : 1 ingénieur et 1 architecte.

Pour la section des Amis-de-la-Patrie, les indications sont trop fragmentaires.

Pour le 7[e] arrondissement, les listes sont à la fois plus amples et plus précises. Section de la Réunion, sur 43 « démocrates », 28 artisans ou boutiquiers et 7 employés. Section de l'Homme-Armé, 41 artisans ou boutiquiers et 10 employés sur les 62 « démocrates » signalés [38]. Section des Arcis, 26 artisans ou boutiquiers et 1 employé sur 32 « démocrates ». Enfin, pour 36 « patriotes » que comporte la liste de la section des Droits-de-l'Homme, 20 artisans ou boutiquiers et 5 employés (mais aucune indication de profession pour 7 noms). A considérer l'ensemble du 7[e] arrondissement, sur 173 patriotes ou démocrates signalés, et alors que la profession est indiquée pour 157 d'entre eux (90,7 %), l'élément artisanal et boutiquier atteint près des trois quarts (73,2 %) : proportion plus forte que pour les comités révolutionnaires de l'an II (63,8 %) [39]. Le groupe des employés, qui se situe au même niveau social, arrive à 14,6 %. Relevant de l'aisance bourgeoise, 13 patriotes ou démocrates (8,2 %) : 7 appartiennent aux professions libérales, 2 apparaissent comme chefs d'entreprise, 4 sont qualifiés de rentiers (encore s'agit-il vraisemblablement d'artisans ou de boutiquiers retirés des affaires) [40]. A l'opposé, les éléments prolétariens ne comportent que 7 noms (4,4 %, dont 6 pour la seule section de l'Homme-Armé : salariat de clientèle (4 journaliers, 1 porteur d'eau, 1 commissionnaire) plutôt que salariat de fabrique ou de manufacture (1 ouvrier seulement, sans autre qualification).

38. A joindre à la liste de ces 62 démocrates, une seule liste de 20 « patriotes démocrates » de l'Homme-Armé « qui étaient de la société du Panthéon » ; en fait, à 7 noms près, les deux listes se recoupent.

39. Pour l'ensemble du 7[e] arrondissement, 115 artisans ou boutiquiers : 21 cordonniers, 9 tailleurs, 7 chapeliers, 5 peintres, 5 orfèvres, 4 perruquiers, 4 serruriers, 3 doreurs, 3 vitriers, 3 toiseurs, 3 limonadiers, 3 bonnetiers, 2 menuisiers, 2 tapissiers, 2 fondeurs, 2 émailleurs, 2 parfumeurs, 2 merciers, 2 éventaillistes, 2 maréchaux, 2 épiciers, 2 tenant maison garnie, 1 ceinturonnier, 1 sellier, 1 corroyeur, 1 coutelier, 1 rémouleur, 1 plombier, 1 poêlier, 1 chaudronnier, 1 fourbisseur, 1 bijoutier, 1 joaillier, 1 rubannier, 1 teinturier, 1 maçon, 1 brocanteur, 1 cuisinier, 1 boucher, 1 fruitier, 1 écrivain public. 4 boutiquiers ont droit à l'appellation de marchands : 1 fruitier, 1 tapissier, 1 marchand de charbon, 1 marchand sans autre qualification. Soulignons l'importance des cordonniers ; par contre, les tenanciers de débit de boisson sont ici peu nombreux.

40. 3 chirurgiens et 1 dentiste, 1 instituteur, 1 huissier, 1 architecte ; 1 fabricant de cuirs à rasoir et 1 entrepreneur en maçonnerie.

Il est inutile de multiplier les exemples. Les listes dont on dispose pour certaines sections isolées traduisent cette même prédominance artisanale et boutiquière [41] : il n'y a pas de rupture par rapport à l'an II, c'est bien le monde de la boutique et de l'échoppe qui impose sa marque sociale au personnel révolutionnaire de l'an IV. Faut-il en conclure à son influence idéologique ? A tout le moins se pose le problème de la diffusion et de la pénétration des idées babouvistes dans un milieu social caractérisé par sa mentalité petite bourgeoise et son attachement à la petite propriété fondée sur le travail.



Cependant, à parcourir ces listes de patriotes et de démocrates, une autre constatation s'impose : permanence sociale par rapport à l'an II, continuité artisanale et boutiquière, c'est-à-dire sans-culotte, sans aucun doute, — mais aussi rupture quant aux individus. Les listes d'hommes propres à commander révèlent, au sein d'une même catégorie sociale, le renouvellement du personnel révolutionnaire.

Dans le 6e arrondissement, si l'on relève, pour les 13 « patriotes propres à être occupés » dans la section des Gravilliers, 9 anciens commissaires ou militants de l'an II, la section du Temple n'en comporte que 6 sur 13, celle des Amis-de-la-Patrie 3 sur 12, et 2 sur 13 seulement la section des Lombards [42]. Soit pour l'ensemble du 6e arron-

41. Ainsi, dans le 12e arrondissement, les sections du Jardin-des-Plantes et du Finistère. Pour les sections des Piques (1er arrondissement), du Faubourg-Montmartre (2e), des Gardes-Françaises et des Marchés (4e), les documents comportent des listes de canonniers : élément déterminant des journées révolutionnaires et véritable aile marchante de la sans-culotterie parisienne en l'an II.

42. Section des Lombards : Blandin, juge de paix, Cordas, brodeur, commissaire révolutionnaire, commissaire aux accaparements.

Section des Gravilliers : Boursault, instituteur, Bruyas, ouvrier de soie, Cazenave, officier de santé, Egasse, marchand de vin, Lepage. éventailliste, Planson, tabletier, tous commissaires révolutionnaires ; Chicot, marchand forain, commissaire civil ; Camelin, ancien marchand mercier, Petit, éventailliste, anciens militants. Aucun ancien partisan de Jacques Roux ne figure sur cette liste (cf. Walter Markov : Les « Jacqueroutins », *Annales historiques de la Révolution française*, 1960, p. 163).

Section du Temple : Duthil, Louis, jardinier, Mallais, coiffeur jusqu'en

dissement 20 anciens membres du personnel politique sectionnaire de l'an II sur 51 patriotes signalés par les agents babouvistes (39,2 %) : les 13 commissaires révolutionnaires l'emportent, distançant de loin 4 militants, 1 membre du Comité de salut public du département de Paris, 1 juge de paix, 1 commissaire civil.

Pour le 7ᵉ arrondissement, les listes de patriotes et démocrates comportent 173 noms : on y relève ceux de 43 membres de l'ancien personnel sectionnaire ; la proportion s'abaisse ici à moins d'un quart (24,8 %). Les 24 commissaires révolutionnaires arrivent au premier rang ; les comités civils sont représentés par 8 noms ; viennent ensuite 8 militants, 2 commandants en second de la force armée sectionnaire, 1 juge de paix, 1 président de société populaire [43].

Trait significatif : parmi cet ancien personnel sectionnaire, les commissaires révolutionnaires sont au premier rang. Ils constituèrent en l'an II l'élément le plus actif du pouvoir populaire, le soutien le plus dévoué du Gouvernement révolutionnaire. De recrutement plus démocra-

1789, puis cordonnier, Prinet, ingénieur, tous anciens commissaires révolutionnaires : Charles, employé, Dreux, limonadier, anciens militants.

Amis-de-la-Prairie : Gênois, membre du Comité de salut public du département de Paris, Sellier, tabletier, Simon, graveur, commissaires révolutionnaires.

43. Section de la Réunion : 7 commissaires révolutionnaires (Dolizy, cordonnier, Favereau, employé, Guy-Damour, tenant maison garnie, Mansuy, instituteur, Moutardier, chaudronnier, Pagès, rémouleur, Tard, chapelier) ; 2 commissaires civils (Petit, éventailliste, Simon, marchand papetier) ; 1 commandant en second (Davranche, cordonnier). Soit 10 anciens membres du personnel sectionnaire sur 43 démocrates signalés.

Section de l'Homme-Armé : 8 commissaires révolutionnaires (Biot, tailleur, Boucotte, peintre, Cazenave, sculpteur, Chalandon, cordonnier, Kruber, bonnetier, Peteil, sellier, Potin, menuisier, Savart, rentier, en fait ancien domestique) ; 4 commissaires civils (Desmarests, employé, Dufour, épicier, Gauché, joaillier, Noury, chirurgien) ; 1 juge de paix (Trescon, épicier) ; 1 militant (Bernard, vitrier). Soit 14 sur 62.

Section des Arcis : 4 commissaires révolutionnaires (Camus, Champon, rubannier, Mercier, bonnetier, Poignon, perruquier) ; 1 président de la société populaire (Monnier, tailleur) ; 4 militants (Courtois, cordonnier, Henry, fourbisseur, Joly, teinturier, Leclerc, brocanteur). Soit 9 sur 32.

Droits-de-l'Homme : 5 commissaires révolutionnaires (Douzel, Gervais, toiseur, Houdaille, bijoutier, Mazin, tapissier, Tamponnet, entrepreneur en bâtiment) ; 2 commissaires civils (Millet, huissier, Roger, menuisier) ; 1 commandant en second (Fayolle) : 2 militants (Fouque, fruitier, Robert, tailleur). Soit 10 sur 36.

tique que les commissaires civils, représentant les catégories les plus populaires et les plus conscientes de la sans-culotterie, — les agents babouvistes étaient certains de trouver parmi eux des patriotes sûrs, « bons pour administrer et révolutionner ». Mais le problème demeure entier de l'adhésion de ces hommes de l'an II à l'idéologie babouviste. Et de même pour les hommes nouveaux que révèlent les listes. Ce renouvellement du personnel révolutionnaire en l'an IV ne s'explique que trop à la fois par la répression anti-terroriste et par la crise de l'an III : la crise amenant les uns à une conscience claire des nécessités de l'action politique, la répression rejetant les autres dans l'ombre de l'inaction. Ce renouvellement des hommes (pour le 7e arrondissement, les trois quarts des patriotes signalés sont des hommes nouveaux) s'accompagne-t-il d'un renouvellement des idées ? Nous avons signalé la permanence sociale : y eut-il rupture idéologique ?

Il est permis de supposer que non, si l'on se réfère aux méthodes d'organisation que révèlent ces listes : listes de sympathisants plutôt que de militants ; bien plus, listes vraisemblablement dressées sur la foi des réputations acquises et des renommées sectionnaires à l'insu des intéressés eux-mêmes.

Particulièrement significatif à cet égard, le cas de Varlet, l'ancien Enragé, porté sur la liste babouviste de la section des Droits-de-l'Homme. Après Thermidor, l'action de Varlet s'était développée parallèlement à celle de Babeuf et d'organisations populaires comme la section du Muséum et le Club électoral, contre les thermidoriens de gauche et le Gouvernement révolutionnaire : son arrestation, dès le 19 fructidor an II (5 septembre 1794), y mit brutalement fin. Varlet ne fut libéré qu'un an plus tard, sans doute à la suite de l'amnistie proclamée par la Convention [44]. Cette longue détention brisa l'Enragé (alors que la prison renforçait l'énergie de l'indomptable Babeuf) : sa carrière politique était finie. Varlet avait pourtant connu, lors de son séjour à la prison du Plessis, quelques-uns des futurs conjurés, Germain en particulier et Brutus Magnier. Est-ce

44. Le 2 vendémiaire an IV (24 septembre 1795), Varlet écrivait encore au Comité de sûreté générale pour réclamer sa libération.

à ces relations ou à sa réputation qu'il dut d'être inscrit à son insu sur la liste des « démocrates patriotes » des Droits-de-l'Homme ? Toujours est-il que Varlet se retira de l'action révolutionnaire et n'eut aucune part à la Conjuration pour l'Egalité.

Cet exemple est significatif du manque de liaison sur le plan de l'organisation révolutionnaire comme de l'absence d'unité idéologique. Les « patriotes propres à commander », anciens membres du personnel sectionnaire de l'an II ou hommes nouveaux de l'an IV, les uns et les autres relevant des couches moyennes de la sans-culotterie parisienne, paraissent bien se situer, sauf cas particulier, dans la ligne de l'idéologie populaire traditionnelle plutôt que dans celle de l'idéologie nouvelle.

III. — Acte d'accusation et affaire du camp de Grenelle

Cette impression se renforce à l'examen de la liste de l'acte d'accusation dressé à la suite des mandats d'amener et d'arrêt lancés du 19 floréal au 15 messidor an IV (8 mai-3 juillet 1796), et de celle établie le 24 fructidor suivant (10 septembre 1796) par les administrateurs du bureau central du Canton de Paris, des « hommes arrêtés dans le camp de Grenelle et environ ».

L'acte d'accusation rédigé par André Gérard, l'un des directeurs du jury d'accusation du Canton de Paris, vise 56 « prévenus de conspiration tendant au renversement de la Constitution et du gouvernement et au rétablissement de la Constitution de 1793 ». En tête de l'acte, l'état-major de la Conjuration : Babeuf, Germain, Darthé. Le personnel conventionnel est représenté par Amar, Laignelot, Lindet, Ricord, Vadier. D'autres prévenus appartiennent au personnel militaire : ainsi les généraux Fyon, Parein et Rossignol...

De l'ancien personnel sectionnaire de l'an II, et en ne retenant que les identifications incontestables, relèvent 12 prévenus : 7 commissaires révolutionnaires et 1 commissaire civil [45], un juge de paix de la section des Marchés,

45. Bodson, graveur (section du Pont-Neuf), Chrétien, limonadier (Lepeletier), Cordas, brodeur (Lombards), Dufour, menuisier (Faubourg Montmartre), Goulard, imprimeur (Observatoire), Vacret, marchand fabricant de bas (Montreuil), Vergne, employé (Lepeletier). Sur Cordas, voir Henri Cal-

Bouin, ouvrier en bas, un commandant de bataillon sectionnaire, le cordonnier Thierry, passé de la section des Amis-de-la-Patrie à celle des Lombards, enfin deux militants de la société populaire des Arcis [46]. Soit près du quart de l'ensemble (23 %). Avec eux, et en écartant les cas en marge comme celui des deux Duplay, 17 autres prévenus, hommes de métier et de boutique appartiennent à la sans-culotterie [47] : c'est-à-dire plus de la moitié de la liste. Encore conviendrait-il de joindre à ce groupe un homme comme Rossignol, le général sans-culotte.

Si, du plan de l'appartenance sociale, on passe à celui de la formation idéologique, on doit constater que 9 seulement de ces 29 prévenus, tous sans-culottes, étaient abonnés au *Tribun du peuple* [48].



La liste des « hommes arrêtés » pour l'affaire du camp de Grenelle est importante du point de vue qui nous occupe ici, puisque portant l'indication de la profession pour 127 noms sur 131 [49]. S'agissant d'une action révolutionnaire, on serait tenté de considérer cette liste comme plus caractéristique du personnel babouviste que les listes d' « hommes propres à commander », compte tenu d'une marge d'erreur découlant de l'aspect provocateur et policier de l'affaire. Mais de l'engagement dans l'action peut-on conclure mécaniquement à l'adhésion au système idéologique ?

VET ; *L'accaparement à Paris sous la Terreur*, p. 65 et p. 94. Reis, sellier, ancien commissaire civil de la section de la Place Vendôme, est donné comme résidant section du Mont-Blanc. L'acte d'accusation imprimé (Bibliothèque nationale, Lb42 2708) donne Claude Fiquet, architecte, comme ancien membre du comité révolutionnaire de la section du Temple ; en fait, nous n'avons retrouvé aucun document permettant d'inscrire Claude Fiquet, ancien administrateur de police, sur la liste du personnel sectionnaire.

46. Monnier, ceinturonnier, et Mugnier, tailleur.

47. Nous retrouvons ici la gamme habituelle des métiers et petits commerces. Notons deux imprimeurs. L'élément prolétarien est représenté par un ouvrier en bas (Bouin, déjà cité) et un tourneur en bois.

48. Bodson, Chrétien, Dufour, Vacret, Vergne, tous anciens commissaires révolutionnaires, Reis, commissaire civil (voir la note 45) ; Breton, marchand de vin (Amis-de-la-Patrie), Clerex, tailleur (Halle-au-Blé), Monnard, chapelier (Bon-Conseil).

49. Mentionnons pour mémoire Rose Adélaïde Fournier, « fille de joie, couchée sous la tente avec des soldats ». Soit au total 132 personnes arrêtées.

Il ne semble pas que l'on puisse tirer quelque enseignement de la répartition géographique, section par section, des hommes arrêtés dans cette affaire [50] ; encore faut-il remarquer qu'au faubourg Antoine les sections de Popincourt et des Quinze-Vingts ne sont représentées que par deux arrestations chacune, celle de Montreuil par aucune.

Nous retrouvons ici, avec quelques nuances, les mêmes traits caractéristiques du personnel sectionnaire de l'an II, particulièrement du personnel d'action, celui des comités révolutionnaires à large prédominance artisanale. Les catégories sociales aisées, sinon riches, sont représentées par 2 négociants et 2 hommes de profession libérale (3,1 %), auxquels on peut joindre sans doute 2 hommes « sans état ». Le cas est plus douteux des 6 rentiers (4,6 %), vraisemblablement anciens artisans ou commerçants retirés des affaires, vivant d'un mince profit acquis, mais relevant toujours par le genre de vie et la mentalité du monde de l'artisanat. A l'opposé, le pourcentage des éléments prolétariens se relève, 7,8 %, alors qu'il n'était que de 4,4 % pour les « hommes propres à commander » du 7e arrondissement, — s'agissant toujours d'un salariat de clientèle : 10 journaliers ou manouvriers, portiers, palefreniers ou porteurs d'eau. L'élément employé est peu nombreux, 2,3 % : il formait 14,6 % des listes du 7e arrondissement. Les 97 artisans et les boutiquiers constituent plus des trois quarts des hommes arrêtés dans l'affaire de Grenelle : 76,3 %, proportion plus forte que pour les hommes propres au commandement (73,2 %) et pour les comités révolutionnaires de l'an II (63,8 %). Les métiers, soulignons-le, l'emportent ici largement sur la boutique : 15 cordonniers (11,8 %), 12 menuisiers (9,4 %), 8 serruriers..., artisans indépendants, propres à la violence et prompts au coup de main [51].

50. Sections de la Butte-des-Moulins et du Roule : 8 arrestations chacune. Faubourg-Montmartre et Fidélité (Maison-Commune) : 7 chacune. Place-Vendôme : 6. Contrat-Social : 5. Enfin 4 arrestations dans chacune des sections suivantes : Tuileries, Halle-au-Blé, Bonne-Nouvelle, Amis-de-la-Patrie, Bon-Conseil, Arcis, Gravilliers, Invalides, Unité, Thermes, Panthéon.

51. Ajoutons 7 chapeliers, 6 tailleurs, 3 peintres, 3 perruquiers, 3 jardiniers et l'éventail habituel des divers métiers. Les métiers d'art sont peu représentés (2 graveurs, 1 bijoutier, 1 horloger). Aucun cafetier ni cabare-

Prépondérance des hommes de métier, importance relative des éléments prolétariens, moindre pourcentage des gens de bureau et de boutique, plus prudents, — il n'y a là rien que de très normal, s'agissant d'une tentative de journée insurrectionnelle. L'affaire du camp de Grenelle s'inscrit, de ce point de vue, dans la continuité révolutionnaire : de 1789 à l'an IV, l'avant-garde des journées est constituée non par un prolétariat de fabrique, mais par une coalition d'artisans et de compagnons, entraînant les couches inférieures de la sans-culotterie qui fournissent le gros des effectifs.

Parmi les hommes arrêtés dans cette tentative, se signalent 14 membres de l'ancien personnel sectionnaire de l'an II : proportion assez faible (11 %), compte tenu des multiples difficultés d'identification, — dont 7 commissaires révolutionnaires, 6 militants et 1 capitaine de la force armée, tous éprouvés à divers titres par la répression antiterroriste de l'an III [52]. Mais par delà cette continuité, se pose à nouveau la question de la pénétration de l'idéologie babouviste parmi ces hommes qui socialement appartenaient à la sans-culotterie : sur les 131 détenus dans l'af-

tier (seulement 1 marchand de vin, 1 traiteur, 1 loueur de garnis), alors que cette catégorie professionnelle était relativement bien représentée parmi les abonnés. Peu de boutiquiers proprement dits : 1 épicier, 1 fruitier, 1 papetier ; 3 marchands, sans autre qualification. De plus, 4 militaires, dont le général Fyon, déjà signalé parmi les abonnés du *Tribun du peuple.*

52. Section du Roule : Deschamps, vinaigrier, capitaine de la force armée ; Auvray, jardinier, électeur de 1792, juré au Tribunal révolutionnaire.

Section de la Butte-des-Moulins : Bonbon, cordonnier, commissaire révolutionnaire ; Bruchet, ciseleur, électeur de 1792, « boutefeu de l'assemblée générale et de la société populaire ».

Section de Bonne-Nouvelle : Dudouyt, tailleur, commissaire révolutionnaire, passé sur la section de la Place Vendôme ; Réaume, tabletier, ancien capitaine de l'Armée révolutionnaire en détachement à Lyon.

Section des Amis-de-la-Patrie : Cailleux, rubannier, membre de la Commune du 10 août, électeur de 1792, membre du Comité central révolutionnaire du 31 mai.

Section des Arcis : Joly, traiteur.

Section des Gravilliers : Houdemart, sabotier, et Lepage, éventailliste, électeur de 1792, commissaires révolutionnaires l'un et l'autre.

Section des Droits-de-l'Homme : Douzel, écrivain public, Houdaille, bijoutier, commissaire révolutionnaire.

Section de l'Unité : Sandoz, horloger, électeur de 1792, commissaire révolutionnaire ; Paulin, coiffeur.

faire du camp de Grenelle, nous ne relevons que 6 abonnés au *Tribun du peuple* [53].

★

Que conclure de ces quelques données chiffrées, auxquelles la nature des documents ne permet d'accorder qu'une valeur d'approximation ?

Si l'on se réfère tout d'abord à la technique révolutionnaire caractéristique de la Conjuration pour l'Egalité, on ne peut qu'être frappé à la fois par un souci de l'organisation poussé à l'extrême dont témoignent les listes de patriotes propres à commander et où l'on peut déceler une certaine manière jacobine, et d'autre part la méthode incertaine dont le problème essentiel de la liaison avec les masses populaires a été abordé et résolu. Sans revenir sur la façon, illustrée par le cas de Varlet, dont ces listes de patriotes ont été dressées, la non-concordance des quatre séries de listes examinées dénote une véritable stratification des diverses catégories du personnel babouviste et leur isolement les unes par rapport aux autres : exigence essentielle de toute action conspiratrice, mais qui semble ici poussée à l'extrême. Pour la section de la Réunion (7ᵉ arrondissement), à titre d'exemple, des listes spéciales donnent les noms d'un homme « ayant la confiance au cas où le responsable du 7ᵉ arrondissement serait arrêté », de six patriotes propres au commandement, et des hommes désignés pour représenter la section, après la prise du pouvoir, à la municipalité, au Conseil général de la Commune et au Département de Paris [54] : or un seul de ces dix hommes, en qui les chefs de la Conjuration plaçaient leur confiance, figure sur l'une des listes d'abonnés, aucun sur celles de l'affaire de Grenelle ou de l'acte d'accusation. A l'inverse,

53. Outre le général Fyon, Bruchet, Dudouyt et Sandoz, cités à la note précédente, Legras, cordonnier (Contrat-Social), et Salignac, corroyeur (Faubourg Montmartre).

54. Homme ayant la confiance au cas où le responsable du 7ᵉ arrondissement serait arrêté : Moutardier, chaudronnier, ancien commissaire révolutionnaire. Municipal pour le 7ᵉ arrondissement : Mulot d'Angers, rentier. Représentants de la section au Conseil général de la Commune, Pelletier, chapelier — au Département de Paris, Cassel, orfèvre. Tous ces hommes figurent naturellement sur des listes larges de patriotes propres à commander.

le cordonnier Bouvard, de la section de la Réunion, arrêté dans l'affaire du camp de Grenelle, n'est pas porté sur la liste des patriotes de la Réunion propres au commandement. Ce qui n'est pas sans jeter un certain jour sur la structure de la Conjuration.

Au centre, apparaît le groupe dirigeant, s'appuyant sur un petit nombre de militants éprouvés ; puis la frange des sympathisants, « patriotes » et « démocrates », tenus hors du secret et dont il n'apparaît pas qu'ils aient partagé le nouvel idéal révolutionnaire ; enfin les masses populaires elles-mêmes qu'il s'agit d'entraîner. L'un des problèmes essentiels de pratique révolutionnaire qui se posait donc aux Conjurés, était celui de leur liaison avec les masses populaires, par l'intermédiaire de ces sympathisants, cadres non de la Conspiration, mais du mouvement révolutionnaire qui suivrait la prise du pouvoir. On a pu écrire qu'à l'insurrection de prairial, « mouvement de masses sans organisation et sans véritables chefs d'action », succédait avec la Conjuration pour l'Egalité, une « conspiration organisatrice par excellence, mais dont les chefs n'ont pas pu ou n'ont pas su faire un mouvement de masse » [55]. Le jugement semble sévère. Dans l'esprit des dirigeants de la Conjuration, il y avait sans aucun doute contradiction entre leurs méthodes conspiratives et le mouvement populaire tel qu'il s'était développé en l'an III. Ils n'en ont pas moins pressenti la nécessité d'une liaison étroite des cadres de base avec les masses, peut-être à la lumière des journées organisées du 10 août 1792 ou des 31 mai-2 juin 1793 : d'où ces listes de « patriotes propres à être employés dans le mouvement ». Mais que ce problème pressenti par les Conjurés ait été résolu dans la pratique d'une manière efficace, l'examen des listes du personnel babouviste ne permet pas de l'affirmer.

Si l'on se réfère en second lieu, par delà le renouvellement des individus, à la continuité et à la permanence sociales, au sein de la sans-culotterie, du personnel sectionnaire de l'an II au personnel babouviste de l'an IV, on ne peut que souligner une discordance. D'une part, la mentalité sociale de ces hommes de la base, patriotes et démocrates, demeure incontestablement dans la ligne de l'idéo-

55. Kare D. Tönnesson : *La Défaite des sans-culottes*, p. 379.

logie sans-culotte, caractérisée par l'attachement à la petite propriété fondée sur le travail personnel. L'idéologie des chefs de la Conjuration, acquis à la communauté des biens et des travaux, constitue d'autre part, par rapport à la première, un renouvellement ou plus précisément une mutation brusque, première forme de l'idéologie révolutionnaire de la société nouvelle née de la Révolution elle-même [56].

Qu'il y ait eu contradiction entre l'idéologie babouviste et la mentalité sans-culotte, c'est souligner, en même temps que l'antagonisme qu'il peut y avoir entre les aspirations d'une avant-garde et l'état objectif des nécessités historiques, le caractère dramatique de la tentative révolutionnaire de la Conjuration des Egaux. Mais que Babeuf et les Conjurés aient conçu, à travers l'expérience de l'an II et le drame de l'an III, « ces idées qui menaient au delà des idées de l'ancien état de choses », pour reprendre l'expression de Marx [57], c'est assez dire leur grandeur.

Albert SOBOUL.
(*Paris*).

56. Nous ne pouvons suivre Albert Mathiez lorsqu'il fait des abonnés au *Tribun du peuple* uniquement des bourgeois, anciens robespierristes ou anciens terroristes animés du désir de se venger. « Pourquoi ces bourgeois se sont-ils abonnés au journal de Babeuf ? Parce qu'on les avait inquiétés, parce qu'on les avait désarmés en l'an III. Ils voyaient en Babeuf un homme qui les vengerait » (op. cit., p. 192). Et d'ajouter : « Ne doutons pas que les doctrines communistes les laisse indifférents ; la plupart sont des gros propriétaires, des bourgeois fortunés qui n'ont pas du tout l'intention de partager leurs biens » (p. 196). Sans doute. Mais c'est faire bon marché de tous les représentants de la sans-culotterie abonnés au *Tribun du peuple*, qui, s'ils n'étaient pas acquis à la communauté des biens, n'en avaient pas moins de la propriété une conception différente de celle des « gros propriétaires » et des « bourgeois fortunés ». Quoi de commun sur ce point entre Groslevin, abonné n° 350 *bis*, de Dompierre par Avesnes, patriote de 89, mais spéculateur sur les biens nationaux (Georges LEFEBVRE : *Les Paysans du Nord*, p. 484 et suivantes), et le limonadier Chrétien, de la section Lepeletier (abonné n° 62) ou le cordonnier Legras, du Contrat-Social (abonné n° 613) ?

57. *La Sainte-Famille* (Œuvres philosophiques, t. II, p. 213).